

Actualités législatives



Brésil : On interdit le paraquat, mais on l'autorise quand même !

Le 22 septembre 2020 représente la date à partir de laquelle l'importation, la production et la commercialisation des herbicides à base du principe actif paraquat sont interdites au Brésil, par la résolution de la direction collégiale (RDC 177) de l'Agence Nationale de Surveillance Sanitaire du Brésil (*Agência Nacional de Vigilância Sanitária - Anvisa*). Mais le paraquat est un des herbicides les plus utilisés dans le pays et sous la pression du puissant Front Parlementaire de l'Agriculture (*Frente Parlamentar da Agropecuária - FPA*), évoquant des millions de réaux de pertes économiques pour le secteur agricole en raison de cette interdiction, le ministère de l'agriculture s'est empressé d'autoriser l'utilisation des stocks restants de l'herbicide sur les récoltes de 2020 – 2021. L'instruction normative du 22 octobre 2020 indique que l'autorisation de l'utilisation des stocks de glyphosate sera terminée le 31 juillet 2021 et définit les procédures de suivi et d'inspection de l'utilisation et de la collecte des stocks détenus par les agriculteurs. Elle prévoit également les conditions d'utilisation du produit, de gestion des risques face à l'exposition professionnelle (par exemple : l'utilisation de tracteurs à cabine fermée qui sont censés permettre l'application du produit sans exposer les travailleurs, ou encore l'utilisation d'équipement de protection individuelle...) dont on peut douter de l'efficacité et de l'applicabilité dans les milieux tropicaux. Néanmoins, il ressort de ces décisions que l'utilisation du paraquat, pourtant interdit, continuera cette année sans limitation, au détriment des applicateurs, des producteurs, des consommateurs et de l'environnement, avec la crainte que le Brésil, champion du nombre d'autorisations de pesticides depuis la présidence de Jair Bolsonaro, ne décide de prolonger l'autorisation de ce produit bon marché à l'expiration des stocks.